



Dossier de presse

Saint-Denis, le 18 décembre 2019

État-major départemental de sécurité **18 décembre 2019**

- communiqué de presse
- plan départemental de lutte contre les stupéfiants
- politique de lutte contre l'alcoolisme
- sécurité routière : dispositif de prévention à l'approche des fêtes de fin d'année

L'état-major départemental de sécurité est une instance co-présidée par le préfet et le procureur de la République. Il réunit les représentants des forces de sécurité : police, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire à intervalles réguliers pour piloter la politique de sécurité dans le département. Cette réunion permet aussi à l'autorité administrative et judiciaire de faire le point sur les statistiques de la délinquance et de fixer des objectifs pour l'année 2020



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 18 décembre 2019

État-major départemental de sécurité **plan de lutte contre les stupéfiants, prévention contre l'alcoolisme et** **dispositifs mis en place à l'approche des fêtes de fin d'année** **mercredi 18 décembre 2019 - hôtel de préfecture**

Mercredi 18 décembre 2019, Jacques Billant, préfet de La Réunion a présidé, avec Denis Chausserie-Laprée, procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis, Eric Tuffery, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Denis et Caroline Calbo, procureure de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Pierre, un état-major départemental de sécurité (EMDS), en la présence du colonel Pascal Lombard, commandant de la gendarmerie de La Réunion, du commissaire divisionnaire Jean-François Lebon, directeur départemental de la sécurité publique ainsi que du directeur régional des douanes, Patrice Vernet.

Cette réunion de travail était en partie dédiée au **plan départemental de lutte contre l'alcoolisme et le trafic de stupéfiants**, plan qui est adossé à une politique de prévention des addictions et d'accompagnement social des personnes qui en sont victimes dans le cadre de la déclinaison du plan départemental de mobilisation contre les addictions 2018-2022 et de la feuille de route territoriale pour la **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**. Cette feuille de route pour La Réunion vise à élaborer une stratégie locale, à long terme, de lutte contre les addictions tenant compte des besoins du territoire réunionnais.

Lutter contre l'alcoolisme et le trafic de stupéfiants, c'est agir durablement pour la sécurité de nos concitoyens, agir pour la sécurité et la santé publique, agir pour l'avenir du territoire et s'attaquer aux racines de certains fléaux, comme les violences faites aux femmes et l'insécurité routière. L'alcool et les stupéfiants sont en effet le terreau des faits délictueux : ils désinhibent les auteurs et facilitent leur passage à l'acte tandis qu'ils rendent encore plus vulnérables les victimes et les empêchent parfois de témoigner des faits subis.

Pour mieux lutter contre les violences que connaît le territoire réunionnais **les autorités administratives et judiciaires entendent donc restreindre rigoureusement l'accès à l'alcool et renforcer la lutte contre les trafics de stupéfiants**. Cet engagement nécessite une mobilisation forte et une coordination des forces de sécurité sous la double autorité des parquets et du préfet.

Au cours de cette rencontre, les autorités judiciaires et le préfet de La Réunion ont ainsi pu échanger avec les forces de l'ordre et fixer les principaux axes de travail, à mettre en œuvre dès la fin de l'année 2019 et tout au long du premier semestre 2020.

Plan départemental de lutte contre les stupéfiants

Les drogues à La Réunion : quelques données factuelles

Nombre d'infractions liées à la législation sur les stupéfiants

- > de janvier à octobre 2019 : 1726
- > de janvier à septembre 2018 : 1406

Nombre de trafic de stupéfiants

- > de janvier à septembre 2019 : 35
- > de janvier à septembre 2018 : 26

Nombre d'usage de stupéfiants

- > de janvier à septembre 2019 : 1554
- > de janvier à septembre 2018 : 1406

Les produits consommés

Par-delà la production locale d'herbe de cannabis (zamal), La Réunion est également touchée par l'importation illégale de produits stupéfiants, depuis la métropole ou les pays voisins. Ces produits sont les suivants :

- la résine de cannabis, en provenance de métropole ;
- la cocaïne et les drogues de synthèse (cachets d'ecstasy, MDM), dont l'usage s'est vulgarisé ces dernières années, ce qui est un sujet de préoccupation majeur des autorités qui souhaitent enrayer ces trafics. Ces drogues proviennent de métropole mais également de Maurice et de Madagascar ;
- tabac chimique : substance amplement véhiculée par des individus venant des Comores et de Mayotte dont les effets extrêmement nocifs ont été observés chez les jeunes consommateurs.

Ces produits sont introduits illégalement à La Réunion par les colis postaux, par le fret maritime et par des personnes dites « mules » utilisées par les trafiquants.

Même si La Réunion est encore considérée comme préservée face au trafic de stupéfiants, les saisies par les services des douanes, de police et de gendarmerie des produits stupéfiants au cours de cette année 2019 ont démontré que les habitudes des consommateurs sont en pleine mutation. En effet, de nouvelles drogues apparaissent sur le marché réunionnais, alors que le traditionnel « zamal » est un peu délaissé au profit de produits dont le taux en Tétrahydrocannabinol (THC) est plus important ou pour des drogues de synthèse.

5 objectifs et 17 mesures pour lutter contre les stupéfiants

Afin de réagir à la transformation de la société réunionnaise vis-à-vis de ce danger, cinq objectifs et 17 mesures ont été retenues comme étant des enjeux pouvant être déclinés par les services locaux.

Objectif n° 1 : Amélioration de la connaissance des trafics ainsi que du pilotage de la lutte contre les stupéfiants

Afin d'améliorer le **partage de l'information entre les partenaires**, un groupe de travail sera ainsi mis en place sur la création d'une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), cellule qui sera en lien avec l'office anti-stupéfiants (OFAST), dont la création a été annoncée par le ministre de l'Intérieur et qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2020. Cela se traduira par la création de **cartographie unifiée et partagée entre les services de tous les points ayant été identifiés comme des lieux de « deal »**.

L'échange de renseignements entre les divers services chargés de cette thématique tels que la sûreté départementale, les chefs des brigades de sûreté urbaine (BSU), les commandants de compagnie de gendarmerie est d'ores-et-déjà facilité dans le bureau de liaison créé le 26 septembre 2019 sous l'égide du Parquet. Cet échange concerne des dossiers en cours et évitent que les services travaillent isolément sur un même objectif.

Du fait de la spécificité insulaire de La Réunion et de sa position géographique au cœur de l'Océan indien, ce groupe de travail travaillera également à l'approfondissement de la coopération avec les pays voisins dans la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Cette coopération existe déjà : le trafic de stupéfiants, en particulier haschich et d'héroïne, dans la zone Océan Indien, a donné lieu à d'importantes saisies des coalitions occidentales. Les unités navales de la marine nationale contribuent de manière significative à cette lutte. Située à proximité de l'axe Madagascar-Maurice, La Réunion est susceptible de devenir à terme un marché attractif pour les narco-trafiquants. Les principales relations, en terme d'échanges d'informations sont entretenues par exemple avec les douanes et le commandement de la gendarmerie à La Réunion, avec les autorités malgaches, mauriciennes et seychelloises. C'est aussi une priorité pour l'année 2020 que le préfet de La Réunion a fixé pour l'action de l'État en mer.

Objectif n° 2 : Intensification et rationalisation des activités opérationnelles

Pour donner aux services un surcroît d'efficacité, plusieurs mesures destinées à fluidifier l'action opérationnelle ont été décidées par le préfet :

- élaboration d'un plan de contrôle des flux
- accentuation des mesures de surveillance du vecteur postal
- traitement de la problématique dans le cadre de la Sécurité du quotidien : par exemple, le groupe opérationnel de partenariat (GPO) de l'îlot Saint-Jacques mis en place par la police nationale a permis, grâce aux réunions avec les acteurs concernés, la découverte de tabac chimique en mai 2019. Le trafic a été éradiqué et le sentiment d'insécurité des résidents du quartier a fortement baissé.

Objectif n° 3 : Accroître la lutte contre l'économie souterraine en neutralisant les circuits de blanchiment du trafic de stupéfiant

À partir de la cartographie et grâce au partage d'informations, nous renforcerons le contrôle des commerces susceptibles de participer au blanchiment via le comité opérationnel départemental anti-fraude. Cette instance, placée sous la co-présidence du préfet et du procureur de la République, est composée des membres de la police, de la gendarmerie, des douanes, des finances publiques, de la CGSS, de pôle emploi, etc...Elle a pour objectif de lutter contre la fraude, d'améliorer la connaissance réciproque de ces phénomènes entre les services, d'organiser des opérations conjointes et de favoriser l'échange d'informations opérationnelles et la mise en œuvre de l'ensemble des leviers de sanctions (civiles, administratives et pénales).

Objectif n° 4 : Renforcer la saisie des avoirs criminels

Les policiers et les gendarmes se verront offrir une offre de formation de qualité dispensée localement par des professionnels métropolitains.

D'ores et déjà, le Groupe Interministériel de Recherches créé en 2002 afin de constituer une force réunissant tous les services concernés par la lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance organisée qui l'accompagne, a assuré cette année une sensibilisation des partenaires judiciaires, en police comme en gendarmerie, à la saisie générale des avoirs criminels : 35 policiers et 30 gendarmes ont ainsi pu bénéficier de cette formation. Cela a permis aux forces de l'ordre d'augmenter leurs saisies criminelles, qui atteignent en 2019 8,7M€ contre 6,4M€ en 2018.

Objectif n° 5 : Renforcer les capacités des services et adapter les organisations

Des moyens très conséquents ont été mis en place pour renforcer les équipes chargées de lutter contre les trafics.

La gendarmerie de La Réunion a fléchi, pour l'année 2020, **15 effectifs supplémentaires** qui viendront renforcer la lutte contre les stupéfiants. La section de recherches, quant à elle, possède une équipe dédiée à cette thématique.

La DDSP a créé le 25 septembre 2019 un groupe « stupéfiants » au sein de la brigade de sûreté urbaine (BSU) de Saint-Pierre composé de 3 effectifs. L'objectif fixé à cette nouvelle unité est la lutte contre le trafic d'ecstasy, notamment dans les milieux nocturnes et festifs caractéristiques du sud de l'île. Les patrouilles communes entre la police nationale et la police municipale de Saint-Pierre permettent ainsi un meilleur partage d'informations afin d'aboutir à une vraie coproduction de sécurité.

Alors que le commandement de la gendarmerie de La Réunion compte dans ses effectifs deux chiens spécialisé « stups » depuis 2018, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a acquis un chien spécialisé dans la recherche de matières stupéfiantes telles que la cocaïne, l'héroïne, le cannabis et les amphétamines. Ce chien peut également détecter la monnaie fiduciaire. Son conducteur a suivi une formation de trois mois et le duo est opérationnel depuis quelques jours.

Politique de lutte contre l'alcoolisme : détail des mesures

La Réunion est particulièrement touchée par les conduites addictives liées à l'alcool, ce qui a des conséquences graves, tant pour la santé publique que pour la sécurité publique.

Deux fois plus de décès liés à l'alcool observés à La Réunion qu'au niveau national

Dans son baromètre santé 2014, publié le 8 novembre 2018, l'agence régionale de santé de l'Océan indien (ARS-oi) indique que deux fois plus de décès liés à l'alcool sont observés à La Réunion qu'au niveau national. La Réunion est également la première région de France en termes d'interpellation pour **ivresse publique** et manifeste. **35 % des accidents mortels impliquent un conducteur dont le taux d'alcool est supérieur à la réglementation en vigueur en 2017.**

Le préfet lance un plan d'actions pour restreindre l'accès à l'alcool

Pour répondre à cette situation, le préfet de La Réunion lance, dès aujourd'hui, un plan d'actions pour restreindre l'accès à l'alcool, afin d'en limiter les dommages pour la population, et mieux lutter contre les risques qui y sont associés. Ce plan a été **construit en partenariat avec les associations de lutte contre l'addictologie** qui participent au comité de pilotage de lutte contre l'alcool. Ce comité de pilotage s'est réuni quatre fois en 2019. Il a été présenté aux partenaires, représentants des débitants de boisson et de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion le 28 novembre 2019.

Un nouveau cadre réglementaire

Ce plan se traduit par la refonte de l'arrêté départemental relatif à la police des débits de boissons. Cet arrêté est le cadre réglementaire à La Réunion, de la législation sur l'alcool.

Trois mesures phares sont à souligner :

- 1) Une nouvelle **interdiction de la vente à emporter de toutes les boissons alcooliques, entre 21 h et 06 h dans le département.**
- 2) La création d'une démarche partenariale avec les débits de boissons à travers une charte. Désormais, pour bénéficier d'une ouverture tardive (c'est-à-dire pour ouvrir leur débit de boissons après 00h30), les débitants de boisson devront être signataires d'une charte de prévention. **Cette charte prévoit des mesures de prévention comme établir deux événements par an en week-end de promotion des consommations sans alcool, et organiser trois fois par an des actions de prévention contre l'insécurité routière (capitaine de soirée, conducteur désigné, etc...).** Elle encourage également la concertation entre les professionnels et les services de l'État.
- 3) Le rappel et la précision des **périmètres de protection**
 - un débit de boissons ne peut s'installer dans un périmètre de 100 mètres autour de certains édifices (de santé, pénitentiaires, de culte...) ;
 - Interdiction de toute publicité et d'installation de débits de boissons dans un périmètre de 200 mètres autour de toute structure éducative, sportive, de formation ou de loisirs de la jeunesse.

Par ailleurs, des courriers de rappels de la réglementation sur la loi EVIN ont été transmis aux divers acteurs concernés (magazines, grande distribution, stations-services, alcooliers, etc.).

Enfin, dans le cadre du plan contrôle décidé avec les parquets, le Préfet rappelle que la priorité sera donnée aux contrôles effectués auprès des grandes enseignes s'agissant de la publicité liée à l'alcool.

Les contrôles effectués par les forces de l'ordre se poursuivront jusqu'au premier trimestre 2020.

Les chiffres à La Réunion

38 tués sur les routes réunionnaises au 17 décembre 2019 contre 45 tués à la même date en 2018. (-12%)

719 accidents entre janvier et décembre 2019 (au 30/11/2019) contre 557 à la même période en 2018.(+29%)

279 blessés hospitalisés entre janvier et décembre 2019 (au 30/11/2019) contre 270 à la même période en 2018.(+2%)

Une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'alcool au volant du 18 au 31 décembre 2019

À l'approche des fêtes de fin d'année, le préfet de La Réunion lance une campagne de sensibilisation sur les risques d'accidents graves liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool. Durant cette période particulièrement sensible sur la route, **les usagers doivent faire preuve de vigilance et de prudence en adoptant un comportement responsable sur la route.**

Cette campagne sur les dangers de l'alcool au volant est programmée du 18 au 31 décembre 2019 :

- **affichage sur les cars jaunes avec le slogan « arèt ek sa »**
- **distribution d'éthylotests sur les routes par la police et la gendarmerie nationales de 15 h à 18h le 18 décembre aux quatre coins de l'île.**
- distribution d'éthylotests du 18 au 31 décembre sur les marchés et les plages avec différents partenaires sur toute l'île (la Croix blanche et les intervenants départementaux de la sécurité routière de la préfecture)
- diffusion de messages de rappel sur la route via les panneaux à message variable du conseil régional.

Au 11 décembre 2019, 37 personnes ont perdu la vie sur les routes de La Réunion. La consommation excessive d'alcool et ou de stupéfiants restent la principale cause de ces accidents mortels. Au 31 octobre 2019, sur 114 216 contrôles d'alcoolémie réalisés par les forces de l'ordre, 3 293 se sont révélés positifs soit 3 % des conducteurs.

Quelques conseils utiles pour que la fête soit réussie pour tous et pour que la route ne soit pas de début d'un drame ou la perte de la vie :

- inciter les conducteurs à **désigner un « Sam » avant de sortir**
- **« Quand on tient à quelqu'un on le retient »: ne laissez pas quelqu'un qui a bu reprendre la route**
- **« Fumer du cannabis est illégal, sur la route ça peut être fatal ».** Le cocktail drogues/alcool multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel.
- adoptons une **conduite responsable** au volant ou au guidon
- respectons le partage de la route.

Le préfet rappelle que les forces de l'ordre seront particulièrement présentes sur les routes pendant cette période de fêtes.

Prévention : distribution d'éthylotests du 18 au 31 décembre 2019

18 décembre 2019 :

- > marché du chaudron à Sainte-Clotilde
- > marché du Port, Le Port

20 décembre 2019 :

- > marché de Saint-Paul
- > marché des Camélias à Saint-Denis
- > marché de Saint-Joseph
- > plage de l'Hermitage - Saint-Gilles les-Bains

21 décembre 2019

- > marché de Saint-Pierre
- > plage et front de mer de Saint-Pierre
- > marché de Saint-Benoît

22 décembre 2019

- > plage de l'Étang Salé

24 décembre 2019

- > marché de Sainte-Suzanne

27 décembre 2019

- > mairie de Sait-André

31 décembre 2019

- > plage de Saint-Pierre
- > plage de l'Hermitage - Saint-Gilles les-Bains

Arèt ek sa !

